



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense : personnel

Question écrite n° 43403

Texte de la question

M. Jean Diebold appelle l'attention de M. le ministre de la defense sur l'importante inegalite de remuneration qui existe entre les personnels attaches de services administratifs deconcentres et les attaches d'administration centrale. Cette situation, injuste dans son principe, devient insupportable lorsqu'elle affecte les attaches de services administratifs deconcentres en poste a Paris. En effet, bien qu'ils exercent des responsabilites identiques et le plus souvent dans les memes organismes - services centraux parisiens - et qu'ils soient recrutes au meme niveau d'etudes (diplomes de second cycle), ils percoivent en moyenne des primes 2,5 fois inferieures a celles des attaches d'administration centrale. La seule voie utilisee, pour remedier a cette disparite de traitement, a ete le recours au detachement dans le corps des attaches d'administration centrale. Or, les interesses se sont vu notifier qu'aucun poste de detachement n'etait ouvert au titre de l'annee 1996, bien que le ministere de la defense continue a satisfaire les besoins de ses services d'administration centrale en y affectant essentiellement des attaches de services administratifs. Ainsi, la quasi-totalite (dix) des attaches de services deconcentres nommes a la suite du concours direct organise en septembre 1995 a ete affectee a Paris. De meme, six des huit attaches affectes au 1er avril 1996 a la defense, a l'issue de leur scolarite dans les instituts regionaux administratifs, l'ont ete dans les services centraux. Les attaches des services deconcentres craignent que le ministre de la defense ne resolve artificiellement et a leur detrimet la contradiction entre les besoins reels en personnels pour l'administration centrale et les directives gouvernementales de reduction des effectifs de celle-ci, en y affectant desormais systematiquement et essentiellement des personnels appartenant a leur statut, sans apporter de complement financier lie a la situation geographique. En consequence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin d'aligner la remuneration de tous les attaches dans ses services sur celle des attaches d'administration centrale et de ne pas se limiter a redemander pour 1997 seulement les huit postes de detachement deja refuses par le budget pour 1996.

Texte de la réponse

Le probleme du niveau indemnitare des attaches des services deconcentres du ministere de la defense est suivi tres attentivement. C'est ainsi que les taux moyens budgetaires des indemnites de ce corps ont augmente entre 1990 et 1995 de 52,5 % pour les chefs de service administratif et de 53,37 % pour les attaches. Par ailleurs, dans le cadre de la preparation de la loi de finances pour 1997, si le ministre de la defense a propose, de nouveau, la transformation d'emplois d'attache des services deconcentres en emplois d'attache de centrale, il a egalement presente une mesure de revalorisation de l'indemnite forfaitaire pour travaux supplementaires et du complement indemnitare. En outre, conformement au protocole d'accord du 9 fevrier 1990 sur la renovation de la grille des classifications et des remunerations des trois fonctions publiques, les fonctionnaires du corps administratif superieur ont beneficie, a compter du 1er aout 1993, de la fusion des deux premiers grades du corps. La deuxieme etape de l'application de ce protocole leur permettra une nouvelle amelioration de carriere par la possibilite d'atteindre l'indice brut 966 au sommet du dernier grade. Cette mesure, qui prendra retroactivement effet au 1er aout 1995, represente un gain de 65 points en termes d'indices bruts. Ces diverses avancees traduisent la volonte du ministre de la defense de poursuivre l'amelioration de la situation de ce corps,

en l'inscrivant dorenavant dans le cadre d'une reflexion plus generale sur le role et la place des personnels civils, particulierement au moment ou le renforcement des echelons territoriaux deconcentres permettra d'accompagner les modifications du systeme de defense sur la periode 1997-2002.

Données clés

Auteur : [M. Diébold Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43403

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 1996, page 5129

Réponse publiée le : 21 octobre 1996, page 5528